

**Commune de SORT en CHALOSSE**  
**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**  
**Du 26 mai 2020 à 20H**

Membres du Conseil Municipal : 15

En exercice : **15**                      Présents : **15**      Excusé :

Date de la convocation : **19 mai 2020**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Lahourcade, s'est réuni au restaurant scolaire communal, afin de respecter les prescriptions sanitaires.

**Présents** : Pascal Bernadet, Sabine Labarbe, Christian Pierre, Vincent Marquet, Didier Descarpentries, Frédéric Antonini, Claudine Bergue, Christophe Camot, Jérôme Danhil, Jean-Michel Dupouy, Anne-Marie Henry Martin, Hélène Hincelin, Nicolas Laurède, Marie-Josée Labet, Graziella Pouysegu.

**Excusé** :

**Secrétaire de séance** : Sabine Labarbe

Monsieur Jean Pierre Lahourcade, maire sortant, déclare la séance ouverte, déclare les membres du conseil municipal installés.

Madame Claudine Bergue, doyenne de l'assemblée, prend la parole, procède à l'appel des conseillers, constate la présence des 15 conseillers et la condition du quorum.

Après lecture des articles des articles L2122-4, L2122-7, L2121-1, du code général des Collectivités territoriales, le conseil municipal désigne 2 assesseurs : Madame Graziella Pouysegu et Monsieur Nicolas Laurède.

Mme Claudine Bergue invite le conseil à procéder à l'élection du maire.

**ELECTION DU MAIRE.**

*Nom des candidats* : Monsieur Pascal Bernadet

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a mis dans l'urne son bulletin de vote.

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Madame Claudine Bergue proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins blancs ou assimilés : 1
- Suffrage exprimé : 14
- Majorité requise : 8

Monsieur Pascal Bernadet, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé.

Monsieur Pascal Bernadet prend la présidence de l'assemblée.

**NOMBRE D'ADJOINTS**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-2,

Considérant que le conseil municipal est libre de fixer le nombre d'adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Monsieur le maire propose la création de 3 postes d'adjoints au maire,

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide la création de 3 adjoints au maire.

**Commune de SORT en CHALOSSE**  
**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**  
**Du 26 mai 2020 à 20H**

Monsieur Pascal Bernadet propose au conseil municipal de procéder à l'élection de 3 adjoints.

**ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

**- Election du Premier adjoint**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 1

-suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

A obtenu : Madame Sabine Labarbe : 14 voix

Madame Sabine Labarbe, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Premier adjoint au maire.

**- - Election du Deuxième adjoint**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 1

-suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

A obtenu : - Monsieur Christian Pierre : 14 voix

Monsieur Christian Pierre, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Deuxième adjoint au maire.

**- Election du troisième adjoint**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 1

-suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 1

A obtenu : - Monsieur Vincent Marquet : 14 voix

Monsieur Vincent Marquet, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Troisième adjoint au maire.

Monsieur Pascal Bernadet fait lecture de la Charte de l'Elu local.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**